



Epanchage des boues dans les Yvelines : «Nos communes ne sont pas un dépotoir !»

Quatre maires ont déposé un recours auprès du préfet contestant l'épandage des boues de la station d'épuration de Saint-Cyr-l'École sur leur territoire.



Illustration. Les villages de Raizeux, Hermeray, Poigny-la-Forêt et Gazeran ont déposé un recours gracieux contre l'arrêté du préfet des Yvelines autorisant l'épandage sur leur territoire. LP/Olivier Arandel

Par **Laurent Mansart**

Le 12 août 2019 à 16h41, modifié le 13 août 2019 à 06h50

Dans le sud des Yvelines, [l'épandage des boues de la station d'épuration Carré de Réunion](#) de Saint-Cyr-l'École a déjà commencé. « Et cela fait une semaine que les gens ne sortent plus dans le jardin à cause des odeurs », déplore Thierry Convert, maire (SE) de Poigny-la-Forêt. Ce dernier a d'ailleurs organisé une réunion sur le sujet dans sa commune. Une réunion qui a fait salle comble. « Les gens ne comprennent pas et n'en veulent pas! », martèle l'élu.

À ce titre, lui et ses homologues de Raizeux, Hermeray et Gazeran ont déposé un recours gracieux en préfecture contre l'arrêté pris le 3 juin dernier par le préfet des Yvelines, Jean-Jacques Brot, autorisant cet épandage. Il concerne 675 ha de champs autour de ces communes, mais aussi celles voisines de La Boissière-Ecole et Mittainville. « On a tous pris une délibération contre l'épandage sur nos territoires, il y a eu une enquête publique à laquelle ont répondu 450 personnes pour

s'en inquiéter, rappelle Thierry Convert. À l'arrivée, le préfet l'autorise quand même. Alors on fait la part belle aux maires, on les invite à l'Elysée, mais au final, on ne les écoute pas ! »

«Le maire n'a pas de pouvoir de police pour interdire ces épandages», rappelle la préfecture

Poigny-la-Forêt dépense chaque année 16 000 € pour traiter ses propres boues, « et là on nous impose des boues qui ne sont même pas de notre secteur » s'insurge Thierry Convert pour qui sa commune et ses voisines « ne sont pas un dépotoir ! » Les quatre maires se disent prêts à porter l'affaire devant le tribunal administratif de Versailles si le recours gracieux ne suffisait pas à faire cesser l'épandage.

« Nous avons deux mois pour étudier ce recours qui pose beaucoup de questions techniques, indique Vincent Roberti, secrétaire général de la Préfecture. Avec beaucoup de réponses déjà données dans le rapport de l'enquête publique. Par ailleurs, même si son rôle n'est pas simple tous les jours car il est pris en tenaille entre les agriculteurs favorables, et les riverains pas favorables, le maire n'a pas de pouvoir de police pour interdire ces épandages. »

Le représentant de l'Etat rappelle que le préfet a pris cet arrêté « car il n'avait pas d'éléments pour s'y opposer après les avis favorables d'une commission d'enquête et d'un conseil d'experts sur les risques sanitaires, sans oublier l'enquête publique ». Vincent Roberti promet néanmoins « dialogue et concertation » sur le sujet avec les élus.

Le transport des boues est pris en charge par la station d'épuration

[Mercredi dernier, lors d'une réunion avec des maires du Mantois](#) hostiles, eux aussi, à l'épandage des boues de Saint-Cyr-l'Ecole sur leur territoire, le secrétaire général a tenté de calmer le jeu, assurant les élus, notamment, du contrôle strict des camions effectuant les trajets vers les terres agricoles. « Les eaux usées proviennent uniquement d'habitations et d'exploitations agricoles : ce ne sont pas des boues d'usines » a-t-il insisté.

5 385 t de boues issues de la station d'épuration de Saint-Cyr-l'Ecole doivent être répandues d'ici la mi-septembre dans 54 communes des Yvelines, sur les terres d'agriculteurs qui en ont fait la demande auprès d'Hydreaulys, gestionnaire de la station. Ce dernier prend en charge le transport des boues et leur épandage. Un bilan de l'opération se déroulera ensuite entre le préfet et les maires des communes concernées.

 VOIR LES COMMENTAIRES

Île-de-France & Oise
